



Paris, le 24 mars 2026

**Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 avril 2025 et mis en œuvre sur délégation du Directoire du 23 mars 2026**

Le présent descriptif est établi en application des dispositions des articles 241-1 et 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

**1. Date de l'Assemblée générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions et de mise en œuvre.**

L'autorisation d'achat par la société de ses propres actions a été donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 avril 2025 (dix-neuvième résolution). Elle est mise en œuvre sur délégation du Directoire du 23 mars 2026.

**2. Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement.**

Au 24 mars 2026, le nombre d'actions détenues directement ou indirectement est de 26 446 175 soit 2,59 % du capital social.

**3. Répartition par objectifs des titres détenus directement.**

Au 24 mars 2026, l'affectation des actions détenues s'établit comme suit :

Annulation d'actions	25 146 514
Couverture de plans d'actions de performance	71 464
Opérations d'actionnariat salarié	1 228 197

**4. Objectif du programme de rachat**

Le présent programme de rachat a pour objectif d'acquérir, en fonction des conditions des marchés, 300 000 actions soit 0,03 % du capital social actuel, en vue de procéder, le cas échéant, à des cessions aux salariés ou aux mandataires sociaux des sociétés du groupe Vivendi adhérant au plan d'épargne groupe ou au plan d'épargne groupe international de Vivendi.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 4.2 du Règlement délégué (UE) n° 2016/1052 de la Commission européenne relative à l'autorisation d'acquisition d'actions propres en période de fenêtre négative, il est précisé que les modalités spécifiques de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement au titre d'un mandat irrévocable et indépendant pour la réalisation des achats, et
- mise en œuvre à compter du 25 mars 2026 et pour une durée expirant le 20 avril 2026.

42, avenue de Friedland / 75380 Paris Cedex 08 / France  
Tel : +33 (0)1 71 71 10 00 / Fax : +33 (0)1 7171 10 01

Société européenne à Directoire et à Conseil de surveillance au capital de 562 604 968,75 € / RCS Paris 343 134 763 / SIRET 343 134 763 00048

**5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat.**

Au 24 mars 2026, le capital social s'élève à 562 604 968,75 euros, divisé en 1 022 918 125 actions.

L'Assemblée générale a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique de 102,3 millions d'actions.

Le prix maximum d'achat fixé par l'Assemblée générale a été fixé à 4 euros par action.

Le Directoire du 23 mars 2026 a limité la mise en œuvre du présent programme à 0,03 % du capital, représentant 300 000 actions, hors prise en compte du nombre d'actions déjà détenu (Cf. § 7).

**6. Durée du programme de rachat**

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 28 avril 2025 soit jusqu'au 27 octobre 2026.

**7. Bilan du précédent programme de rachat (2024-2025)**

Dans le cadre du précédent programme, la société a racheté, sur le marché, 25 146 514 de ses propres actions, soit 2,44 % du capital social, adossées à l'annulation.

Au 28 avril 2025, Vivendi détenait directement 37 683 986 de ses propres actions, soit 3,66 % du capital social à cette date.

**Flux bruts cumulés des transferts entre le 22 juillet 2024 et le 10 mars 2025**

	Transferts <sup>(1)</sup>
Nombre de titres	2 222 039
Prix moyen unitaire en euros (valeur comptable)	12,26
Montant cumulés en euros	27 248 030

- <sup>(1)</sup> Transfert en faveur de certains bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions de performance, à hauteur de 422 645 actions, et en faveur de salariés ou de mandataires sociaux des sociétés du groupe Vivendi adhérant au Plan d'épargne groupe de Vivendi (opérations d'actionnariat salarié), à hauteur de 1 799 394 actions.

**Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 7 000 000<sup>1</sup>**

**8. Positions ouvertes sur produits dérivés : Néant.**

---

<sup>1</sup> Sur décision du Directoire du 9 mars 2026. Les 7 000 000 actions annulées ont été achetées sur le marché dans le cadre du programme de rachat d'actions (2023-2024), mis en œuvre le 25 avril 2023 sur décision du Directoire du 24 avril 2023, dont le descriptif est en ligne sur le site [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com).